

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-02

**Séance du jeudi 22 janvier 2026 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard

**Représentés :** Michel-Pierre Pécolt par Fatima Chomat ; Elisabeth Martin par Olivier Bridelance.

**Absente :** Sophie Thomas

**Secrétaire :** Frédéric Froment

**2026-02 : Acceptation d'un don de l'association GEVA à la commune de Gresse-en-Vercors pour l'organisation de la manifestation de la fête de l'alpage**

Monsieur le Maire -après avoir rappelé le rôle historique de l'association Gresse-en-Vercors Animation, la réorientation de son objet via un changement de statuts récent et son choix de ne plus prendre en charge la Fête de l'Alpage- confirme, sur la base du message écrit reçu de sa présidente, le don au Conseil Municipal le don fait à la Commune d'un montant de 16000 € pour l'organisation de la manifestation.

Il ajoute que vient de se créer sur la commune une nouvelle association, dénommée Gresse en Fête, dont l'un des objets est précisément l'organisation de la Fête de l'Alpage, et précise que les modalités « techniques » d'utilisation de cette somme au profit de l'édition 2026 de ladite fête pourront être, dans le strict respect des règles en vigueur en la matière, de deux ordres : paiement directement par la commune de frais anticipés, attribution par délibération d'une subvention exceptionnelle.

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir débattu et délibéré :

Le Conseil Municipal,

- accepte le don de l'association GEVA d'un montant de 16000 € ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la réception de ce don ;
- et lui demande de se porter garant de l'usage de cette somme exclusivement pour l'organisation de la Fête de l'Alpage 2026.

Elisabeth Martin, membre du bureau de l'association Gresse-en-Fête ne participe pas au vote.

VOTANTS 7    POUR 7    CONTRE 0    ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 22 janvier 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire

  
